

DEC180303DR12

**Décision portant nomination de M. Guy ANDRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA) et nommant Mme Estelle HERRSCHER en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7269 en date du 20/02/2018 ;

Considérant que M. Guy ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Guy ANDRE, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Guy ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Guy ANDRE, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 22/02/2018

La directrice de l'unité  
Estelle HERRSCHER

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
Yvon BERLAND